

NOTE D'INFORMATION DDETSPP INFLUENZA AVIAIRE 11/05/2022

Les investigations menées par la DDETSPP (visites et prélèvements en ZP) avancent et se poursuivent ce jour.

L'objectif pour cette semaine étant :

- de lever les ZP qui se transformeront en ZS
- de lever un minimum de commune de ZS

dès lors que les conclusions de ces visites sont favorables.

A noter toutefois, par rapport aux perspectives transmises le 03 mai dernier **que seules les communes uniquement concernées par les foyers du 19 sont à l'étude pour les levées cette semaine.**

Aussi, cette semaine pour les ZP : les communes de CHARTRIER-FERRIERE, SAINT-CERNIN-DE-LARCHE et TURENNE **resteront en ZP** car en lien avec des foyers extra-départementaux.

Et cette semaine pour les ZS : les communes de COLLONGES LA ROUGE, LIGNEYRAC, MEYSSAC et NOAILHAC **resteront en ZS** car en lien avec des foyers extra-départementaux.

Pour mémoire, les autres communes en zone de protection sont susceptibles de passer en zone de surveillance le 12/05/2022, la zone de surveillance actuelle doit être levée progressivement entre le 12 et le 26/05/2022 et la zone de surveillance renforcée (grisée sur la carte) est levée depuis le 05/05/2022.

